

Date de convocation : 30 mars 2022  
Date d'affichage : 30 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 28  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril,

À dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Michel SIMOS.

**Procurations de** : Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Richard ROUZET, Valérie GRANGE à Jean-Marc BRABANT Alain GUEYDON à Samantha KHALIZOFF, Marc JAUBERT à Marc DUVAL, Catherine SERRA à Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH

**Absents et excusés** : Emilie BASTIE Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND

Monsieur Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-033**  
**Affectation du résultat**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;  
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;  
Vu la délibération n°2022-001 du 3 février 2022 sur les restes à réaliser 2021 ;  
Vu la délibération n°2022-021 du 17 mars 2022 portant approbation du compte administratif 2021,

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2021, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De réaliser les opérations suivantes :

<b>Résultat de clôture fonctionnement 2021</b>	<b>4 762 271,61 €</b>
1068-Gemapi	500 000,00 €
Total affectation 1068	<b>500 000,00 €</b>
<b>Report au R 002</b>	<b>4 262 271,61 €</b>

- Et d'affecter ainsi la somme de 500 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 4 262 271,61 € en section de fonctionnement,
- De dire que le report en R001 (section d'investissement) est de 2 406 199,02 €,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De réaliser** les opérations suivantes :

<b>Résultat de clôture fonctionnement 2021</b>	<b>4 762 271,61 €</b>
1068-Gemapi	500 000,00 €
Total affectation 1068	<b>500 000,00 €</b>
<b>Report au R 002</b>	<b>4 262 271,61 €</b>

- Et **d'affecter** ainsi la somme de 500 000 € au 1068 et de reporter au R002 la somme de 4 262 271,61 € en section de fonctionnement,
- **De dire** que le report en R001 (section d'investissement) est de 2 406 199,02 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :  
36 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président

